



RAPPORT D'ORIENTATION -ANNEE 2008-

Construire notre outil, construire notre réseau

I) INTRODUCTION :

Le retour d'Alter Egaux, marque une volonté de changement dans le paysage associatif, les associations militantes actuelles sont trop communautaristes pour bon nombre d'entre nous qui ne s'y retrouvent pas.

Alter Egaux est une association LGBT qui évolue vers une lutte contre toutes formes d'inégalités de droits en France. En luttant contre toutes formes de discriminations et avec une volonté de travail inter associatif, nous souhaitons une égalité des droits pour toutes et tous, sans conditions, ni communauté spécifique, **ce qui nous rassemble c'est l'égalité des droits.**

« *Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Ainsi commence le premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen rédigée le 26 août 1789, la base de notre République. Celle-ci, garante de cette Déclaration, se doit d'assurer l'égalité entre chaque citoyen, or, nous ne pouvons que constater que bon nombre de citoyens, s'ils sont égaux de par leurs devoirs ne le sont pas pour autant « *en droits* ».

L'association Alter Egaux se réfère aux Droits de l'Homme et du Citoyen, à la Séparation des Eglises et de l'Etat, aux valeurs de la République : LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE.

Nous rejetons également toutes les valeurs de discriminations, de racisme, de fascisme, de xénophobie.

Nous soutenons les valeurs féministes, et leurs luttes.

II) SUR QUELLE ORIENTATION MILITANTE ?

Pour une amélioration du PaCS

Les couples de même sexe ont pu gagner un début de reconnaissance juridique grâce à la mise en place du Pacte Civil de Solidarité, néanmoins, il est encore à l'heure actuelle considéré comme un « sous mariage » à destination des couples de même sexe. Mais le projet de Pacte d'Union Civil ouvrant aux mêmes droits, est l'aboutissement de la réflexion de l'état qui souhaite nous confiner dans un « sous mariage », sans jamais nous donner l'égalité des droits (cette hypocrisie politique nous discrimine et nous condamne à un communautarisme forcé que nous rejetons). Nous savons pertinemment que, sur la majeure partie des PaCS signés depuis sa création en 1999, 70% l'ont été par des couples hétérosexuels.

Il faut donc considérer ce type d'union, non plus comme un « *sous mariage* » pour les couples homosexuels, mais comme un choix de vie correspondant aux aspirations de certains foyers, et nous ne souhaitons pas le voire disparaître. Cependant, même s'il doit conserver son entière spécificité vis à vis du mariage, nous tenons à ce qu'y soit apporté certaines améliorations, même si l'égalité à l'ouverture des droits au mariage venait à se faire un jour :

- En revalorisant sa portée symbolique et citoyenne par une signature en mairie et une inscription sur les registres civils,
- En établissant des droits fiscaux (impôts, droits de succession, droits sociaux...) similaires à ceux des couples mariés,
- En rendant possible la signature d'un PaCS dans les prisons,
- En rendant possible la signature d'un PaCS dans les Territoires d'Outre-Mer,
- En octroyant un titre de séjour provisoire dès la signature, comme pour le mariage, afin de reconnaître la réalité des couples binationaux,
- Nous demandons le maintien et l'amélioration du PACS et non sa suppression au profit d'un Pacte d'Union Civil.

Pour un mariage civil ouvert à tous

Le PaCS a permis une certaine reconnaissance juridique des couples homosexuels, certes, cependant, ces mêmes couples n'ont à ce jour toujours aucun choix concernant le type d'union qu'ils désirent contracter, contrairement aux couples hétérosexuels pouvant librement opter entre concubinage, PaCS ou mariage. La France se présente comme un pays laïque et séparé de l'Eglise, or, force est de constater que les arguments qui nous sont opposés quant à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe sont fortement entachés de valeurs passéistes, religieuses et discriminatoires à l'encontre des personnes LGBT.

C'est pourquoi, nous revendiquons les mêmes droits au mariage pour tous, quelque soit la forme du couple, hétéro, homo ou bi.

Nous demandons donc le droit pour tous les couples de pouvoir librement choisir entre concubinage, PaCS et mariage, à l'instar des couples hétérosexuels, ainsi qu'il en est pour d'autres pays comme la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas ou le Canada.

Pour une reconnaissance de l'homoparentalité

A l'heure actuelle, on estime à 30 000 le nombre de couples homoparentaux en France, de même, on sait que près de 150 000 enfants sont élevés par au moins un parent lesbien, gai, bi ou trans. L'homoparentalité n'est plus une abstraction mais une réalité indéniable qui se développe et existe hors du cadre de toute législation, laissant ainsi enfants, parents et co-parents dans un complet flou juridique. Il est plus que temps de remédier à cet état de fait.

Pour l'égalité dans les procédures d'adoption

De nombreuses études démontrent que l'éducation d'un enfant par un couple de même sexe n'est nullement générateur de traumatisme spécifique, les seuls problèmes auxquels ces enfants sont confrontés sont plus généralement l'intolérance des autres et les discriminations qu'ils leur font subir.

Tous les discours réfractaires ou réticents à l'adoption homoparentale s'appuient sur des considérations morales et éthiques toutes relatives plus que sur des considérations factuelles. Et, puisque de nombreux individus, au delà de toute question d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, désirent devenir parents. Nous demandons :

- Une égalité dans les procédures d'adoption pour tous les célibataires sans discrimination liée à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre,
- L'ouverture de l'adoption pour tous les couples, de même sexe ou de sexes différents, mariés, pacsés ou concubins,
- La possibilité d'adopter le ou les enfants de son conjoint que l'on soit marié, pacsé ou concubin.

Pour l'accès à la Procréation Médicalement Assistée

Il existe à l'heure actuelle diverses techniques permettant de concevoir des enfants, pour être autorisées à en profiter, les personnes désireuses doivent être en âge de procréer, justifier d'un projet parental cohérent et s'engager à être parents, le seul problème demeurant et qu'il faut qui plus est être marié. Cet état de fait ne tient encore une fois aucun compte des réalités de la société, nous savons par notre vécu associatif que de nombreux couples de même sexe ou de sexes différents, de nombreuses femmes célibataires ou non, quelle que soit leur orientation sexuelle, se rendent dans les pays limitrophes afin de bénéficier de ses techniques.

L'Etat Français continue à ignorer sciemment cet état de fait, nous lui demandons de prendre ses responsabilités :

- En ouvrant l'accès à l'IDA (Insémination par Donneur Anonyme) ou à la FIV (Fécondation In Vitro) à l'ensemble des femmes quels que soient leur situation civile, leur statut ou leur orientation sexuelle.

Pour une loi autorisant la délégation de l'autorité parentale

L'homoparentalité est une réalité indubitable et se développe hors du cadre de toute législation, bien souvent au détriment des familles concernées. Un exemple pour expliciter la situation, face à la loi actuelle, l'enfant d'un couple homoparental gay ou lesbien ne peut bénéficier que de deux parents biologiques, ceux-ci détenant de facto l'autorité parentale. La loi nie la réalité et l'existence du co-parent ou du parent social, lors du décès du parent biologique, le co-parent n'a plus aucun droit sur l'enfant qui lui, par contre, le considère bien souvent comme l'un de ses parents, dont on le sépare sans se soucier des séquelles que cela peut provoquer chez les enfants. Afin d'en finir avec ce type de tragédie, nous demandons :

- Que soit ajoutée la possibilité de déléguer l'autorité parentale au conjoint, partenaire d'un PaCS ou concubin,
- Qu'ils soit explicité clairement que le changement d'identité de genre ou l'orientation sexuelle ne peuvent être en aucune façon motif de retrait ou de restriction de l'autorité parentale.
- Pour la protection de nos enfants, pour tous les parents qui vivent après un divorce avec une personne du même sexe (ou non), nous demandons « la création d'un statut de beaux-parents », pour qu'ils puissent

prendre les dispositions nécessaires pour l'éducation des enfants qu'ils éduquent et sur lesquels ils n'ont aucun droit.

Pour une protection efficace des ressortissants étrangers

Notre pays s'est toujours enorgueilli d'être le pays « *des Droits de l'Homme* », nous ne pouvons donc que déplorer les disparités existant lors de l'obtention du statut de réfugié selon les motifs exposés.

Ainsi, nous demandons l'octroi du statut de réfugié aux personnes persécutées en raison, avérée ou non, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur statut sérologique par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), la Commission de Recours et le Ministère de l'Intérieur.

Dans la France d'aujourd'hui, des hommes et des femmes ne se déplacent qu'avec la peur au ventre, hésitent à ouvrir leur porte au petit matin, se demandent même s'ils doivent envoyer leurs enfants à l'école, parce qu'il arrive que la police vienne y chercher des enfants ! C'est insupportable. De nombreuses manifestations de solidarité ont eu lieu à travers la France à l'égard des enfants, jeunes, familles, et de tous ceux qui vivent avec nous dans nos écoles et nos quartiers, mais qui se trouvent privés du droit au séjour et menacés d'expulsion (24 000 en 2006). Alter Egaux soutien Réseau Education Sans Frontière pour lutter contre la « Chasse aux enfants d'immigrés » qui sont scolarisés.

C'est pourquoi nous demandons :

- Le respect du droit d'asile,
- Le droit à l'éducation et à la vie privée,
- Le droit de vivre en famille avec ou sans papier, quelque soit le modèle familiale,
- Le droit des enfants et le droit d'avoir des droits.

Pour la dignité des personnes Trans

Vingt ans après le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales, la trans-identité est encore considérée comme une psychopathologie. Les personnes transgenres et trans-identitaires sont stigmatisées, discriminées et confrontées dans la vie de tous les jours à de nombreux problèmes auxquels personne ne songe. Un seul exemple pour mieux appréhender la situation : Lors de n'importe quelle présentation d'identité au cours de démarches administratives, commerciales ou professionnelles, les papiers présentés ne correspondent pas ou plus à l'apparence ou au mode de vie de la personne. Ainsi, des actes banals de la vie deviennent complexes, voire outrageants.

En s'appuyant sur la résolution du Parlement Européen datée du 12 Septembre 1989, nous demandons:

- Le retrait de la trans-identité de la nosographie psychiatrique : Dans une démocratie, la différence ne doit plus être considérée comme une maladie mentale, nous revendiquons le retrait de la transsexualité de la liste des maladies mentales de l'Organisation Mondiale de la Santé,
- Un accompagnement médical respectueux et non-stigmatisant de la personne humaine doit être établi par la formation des médecins, des chirurgiens et du personnel soignant habilité à intervenir auprès des personnes trans,
- Le remboursement des soins et des opérations dans l'ensemble de l'Union Européenne, et hors Union Européenne,

- le libre choix pour les personnes trans de composer elles-mêmes leur équipe d'accompagnement,

- L'ajout de la notion d'identité de genre dans tous les dispositifs de lutte contre les discriminations: Code pénal (définition des discriminations), Code du Travail (discrimination à l'embauche, ce qui entraîne un taux de chômage de 60 à 80% des personnes trans au cours de leur phase de transition), Loi sur le logement (rapport entre bailleurs et locataires), Loi sur la Presse de Juillet 1981 (injures, diffamations, provocation à la haine et aux violences),

- La modification de la mention de sexe dans les documents d'identité et dans les documents administratifs pouvant également entraîner des discriminations à l'égard des personnes trans,

- Le droit au changement de prénom sur l'état civil sur une simple demande de la personne, ainsi qu'un abandon de l'expertise médicale préalable au changement d'état civil.

Pour un véritable apprentissage de prévention et des risques

La meilleure façon d'intégrer les réflexes de prévention est sans nul doute de les inculquer le plus tôt possible, afin qu'ils deviennent non plus des singularités mais des automatismes. On sait aujourd'hui que la majeure partie des addictions et des contaminations par IST (Infection Sexuellement Transmissible) se font parmi la population des 15-24 ans. Actuellement, seule une éducation sexuelle traditionnelle est mise en place en collège et en lycée durant les cours de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre), on porte encore bien trop peu d'intérêt à la prévention et aux risques que représentent le VIH / SIDA, les IST ou les drogues (cannabis, alcool, drogues dures...). La mise en place d'un quota d'heures obligatoires d'éducation à la sexualité, à la prévention des IST et de la toxicomanie devient désormais un réel besoin dans une population touchée de plus en plus jeune par ces phénomènes. Pour être réellement efficaces, nous demandons que ces heures :

- Deviennent partie intégrante d'un programme obligatoire et soient dispensées en dehors de tout cours déjà en place,

- Qu'elles soient dispensées par du personnel formé (personnel médical, professeurs, bénévoles associatifs...),

- Qu'elles fassent l'objet d'un contrôle régulier des connaissances,

- Qu'elles soient présentes durant toute la scolarité afin de mieux préserver la santé des adolescents.

Pour une mise à disposition du matériel de protection

Pour un adolescent, se procurer du matériel de prévention n'est jamais chose évidente. Entre peur, honte et doute, il ne sait pas forcément où s'adresser. La mise à disposition demeure encore dans les établissements scolaires un point négligé et tabou, souvent subordonné à l'approbation des associations de parents d'élèves ou de l'administration, généralement plutôt réfractaires à cette idée. Il devient donc nécessaire et urgent de pallier à ce manque :

- Une mise en place d'information sur la prévention, sans discrimination liée à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre,

- En rendant obligatoire l'installation de distributeurs de préservatifs et autres matériels de prévention (digue dentaire, lubrifiants...) dans les collèges et les lycées, veillant à ce que ceux-ci soient visibles, accessibles, voire gratuits,

- En veillant à ce que les élèves soient informés sur leur utilisation (lubrifiants, notices...).

III) INITIATIVES DECIDEES PAR L'AG :

Il nous faut peser sur les événements en proposant l'adhésion à Alter Egaux d'une part, et d'autre part, en auto-finançant nos initiatives. Nous ne partons pas de rien. Le socle est bon, il nous faut « capitaliser » notre travail et ne pas se disperser.

Initiatives Prochainement

IV) ORGANISATION ET TENUE DES INSTANCES :

Dates prévisionnelles de tenue des Conseils d'Administration

- **Lundi 14 janvier 2008 de 18 h 30 à 20 h 30 : Conseil d'administration, première session.**
 - **Lundi 14 avril 2008 de 18 h 30 à 20 h 30 : Conseil d'administration, deuxième session.**
 - **Lundi 7 juillet 2008 de 18 h 30 à 20 h 30 : Conseil d'administration, troisième session.**
 - **Lundi 13 Octobre 2008 de 18 h 30 à 20 h 30 : Conseil d'administration, quatrième session.**
 - **Lundi 3 novembre 2008 de 18 h 30 à 20 h 30 : Conseil d'administration, préparatoire AG.**
 - **LUNDI 15 DECEMBRE 2008 de 18 h à 21 h : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**
-

Les Bureaux se tiendront une fois par mois, et leurs dates seront fixées lors des Conseils d'administrations.

Le premier Bureau se tiendra le :

- **Lundi 28 janvier 2008 de 18 h 30 à 20 h 30.**

Fait le 24 novembre 2007
Modifié le 15 Décembre 2007
Pour l'Assemblée Statutaire,

Yohan DRIAN

4, Rue du Téméraire – 54000 – NANCY
Mail : contacts.associationalteregaux@laposte.net

Tél. : 06.01.81.32.00
<http://www.e-monsite.com/associationalteregaux>